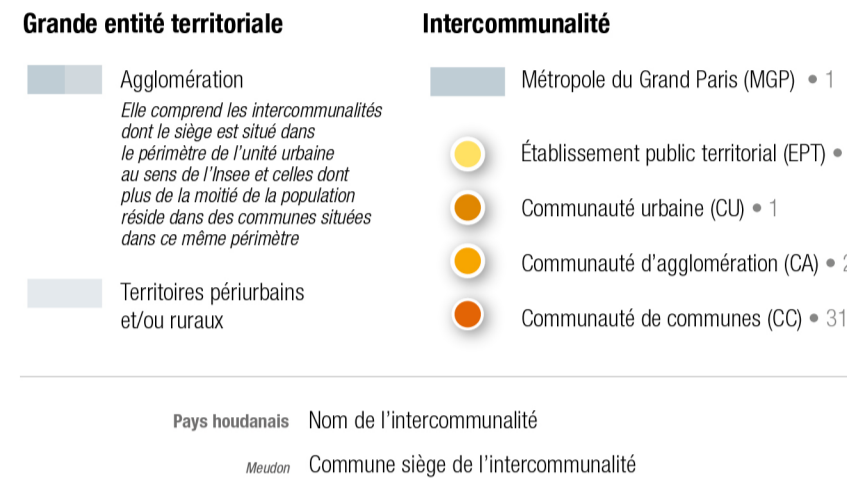


LES INTERCOMMUNALITÉS EN ÎLE-DE-FRANCE (2019)

État au 01.01.2019

Avertissement
 Les périmètres administratifs représentés sur cette carte résultent de plusieurs textes législatifs (loi MAPTAM 2014 et loi Notre 2015) et des procédures s'y rapportant pour les intercommunalités.
 Au 1^{er} janvier 2016 : création de la métropole du Grand Paris, des établissements publics territoriaux ainsi que la mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale (SRCI).
 Au 1^{er} janvier 2017 : mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).
 Le SRCI et les SDCI seront révisés en 2021 et 2022.



OBSERVATOIRE DES INTERCOMMUNALITÉS FRANCILIENNES

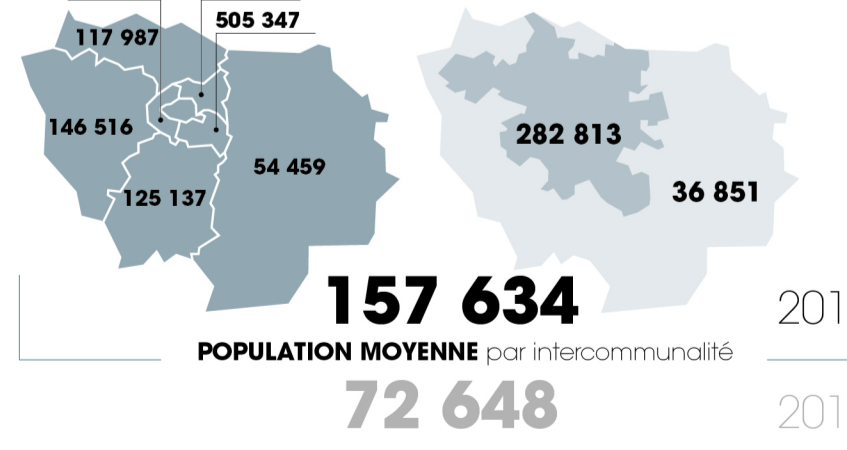
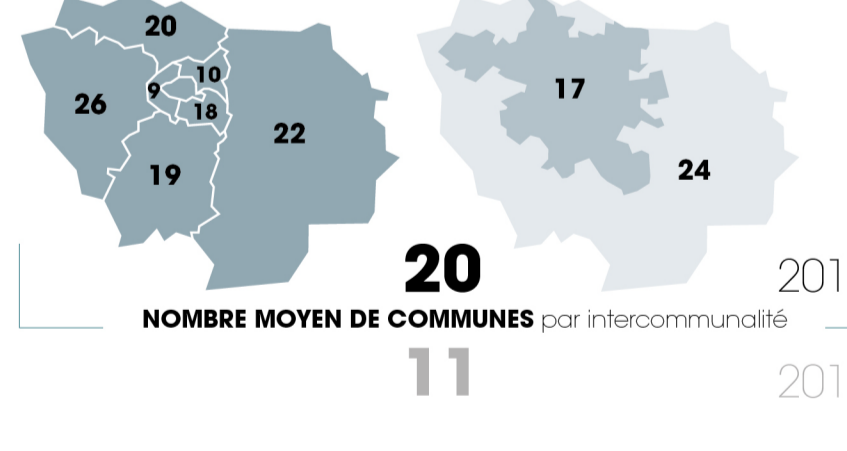
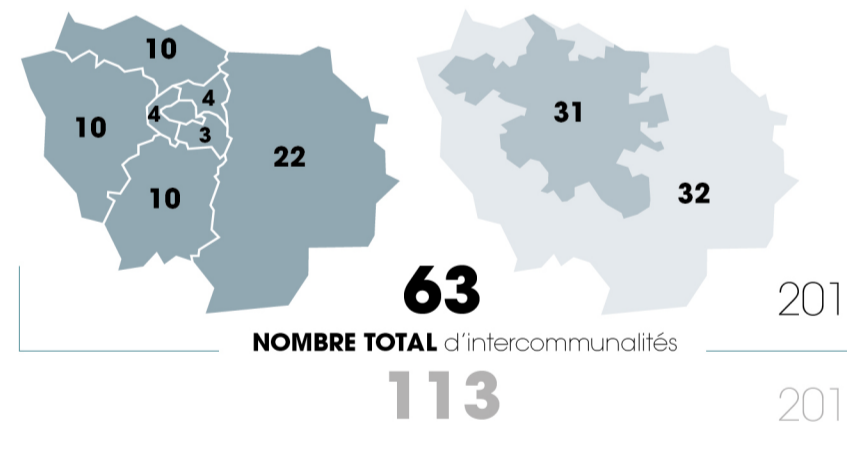
Application interactive
 Accédez aux grandes données institutionnelles et fiscales des territoires issus de la refonte de la carte intercommunale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
<http://map.intercoidf.fr>

IAU INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - Île-de-France

L'INTERCOMMUNALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

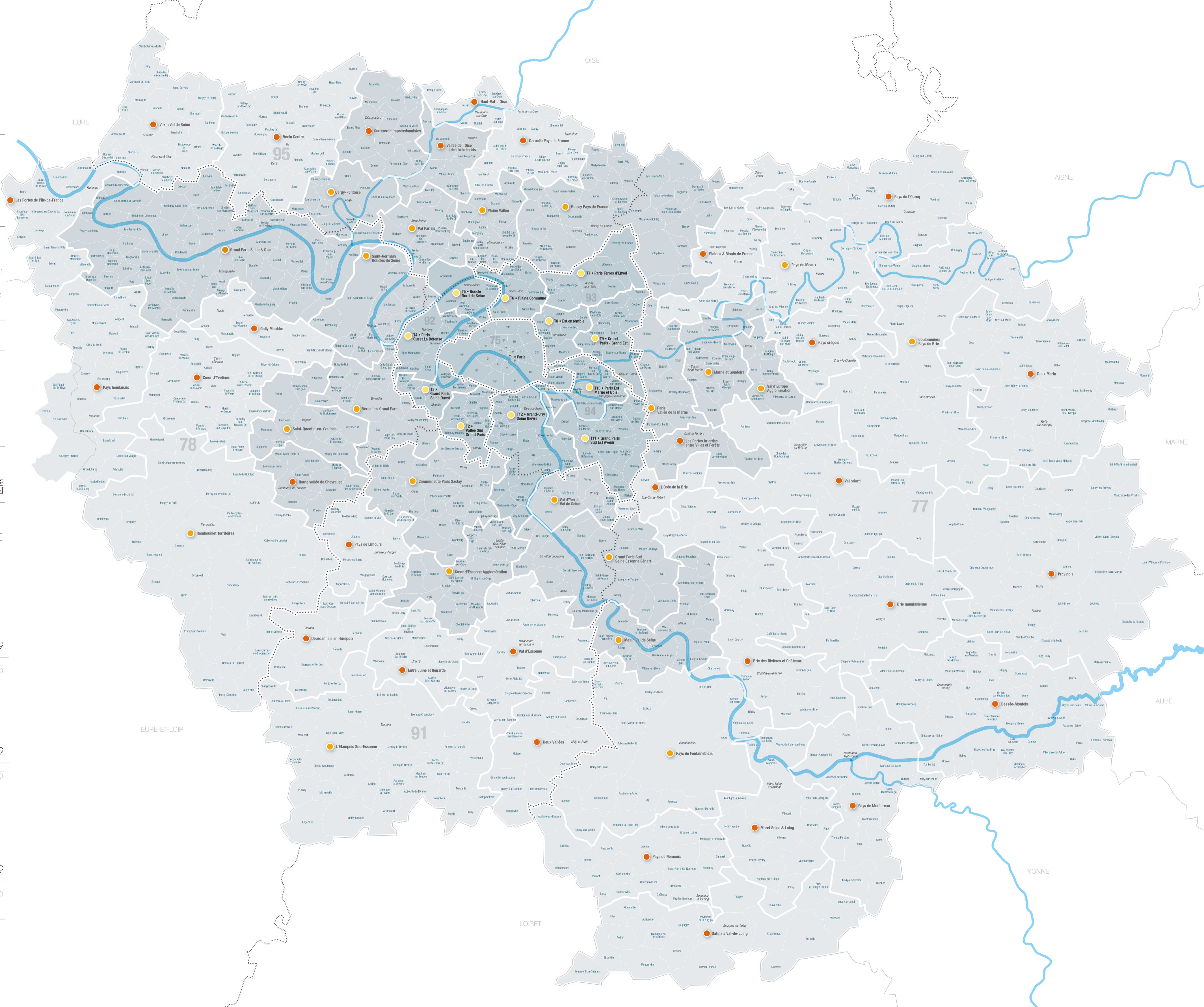
PAR DÉPARTEMENT PAR ENTITÉ TERRITORIALE

- Agglomération
- Territoires périurbains et/ou ruraux



© IAU 2019 sources : Insee 2015

La région Île-de-France comprend 64 intercommunalités. Au sein de cet ensemble, la métropole du Grand Paris est un EPCI à statut particulier et dont les caractéristiques sont spécifiques. Elle n'est pas représentée dans ces infographies.
 Elle regroupe 131 communes et 7 026 765 habitants.
 La Ville de Paris constitue un territoire de la métropole du Grand Paris, mais n'est pas un établissement public territorial.



La région Île-de-France comprend 64 intercommunalités. Au sein de cet ensemble, la métropole du Grand Paris est un EPCI à statut particulier et dont les caractéristiques sont spécifiques. Elle n'est pas représentée dans ces infographies.
 Elle regroupe 131 communes et 7 026 765 habitants.
 La Ville de Paris constitue un territoire de la métropole du Grand Paris, mais n'est pas un établissement public territorial.